**Les fondements du système politique en islam**

**(partie 1 de 2) : L’islam, un mode de vie complet**

## Introduction

L’Occident commet une erreur dans sa compréhension de la tradition islamique en supposant que la religion signifie, pour les musulmans, la même chose qu’elle a signifié pour la plupart des fidèles des autres religions depuis la révolution industrielle : un aspect de la vie réservé à certains lieux, certains moments ou certains sujets, et totalement séparé des autres sphères de la vie courante.  Telle n’est pourtant pas la façon de voir des musulmans.  Cela n’a jamais été le cas et les timides tentatives modernes pour faire emprunter cette voie à l’islam sont perçues comme des aberrations.

## L’islam : un mode de vie complet

L’islam est un mode de vie complet.  Il régit toutes les sphères de la vie, de l’hygiène personnelle aux lois commerciales, et de l’organisation des sociétés à la vie politique.  L’islam ne peut en aucun cas être séparé de la vie sociale, politique et économique, puisque la religion fournit un guide moral pour chaque action qu’entreprend une personne.  Le premier acte de foi consiste à s’efforcer de respecter la volonté de Dieu dans la vie privée et publique.  Les musulmans croient qu’ils doivent, ainsi que le monde qui les entoure, être totalement soumis à Dieu et à Sa volonté.  De plus, ils reconnaissent que Sa loi doit être établie sur terre afin de créer une société basée sur la justice.  Comme les juifs et les chrétiens avant eux, les musulmans ont été appelés à respecter un engagement envers Dieu, faisant d’eux une communauté de croyants devant servir d’exemple aux autres nations en créant un ordre social moral.  Dieu s’adresse ainsi aux musulmans :

**« Vous êtes la meilleure communauté qu’on ait fait naître pour les hommes; vous enjoignez le bien et interdisez le blâmable, et vous croyez en Dieu. » (Coran 3:110)**

À travers l’histoire, être musulman a non seulement signifié appartenir à une communauté religieuse, mais aussi vivre sous la loi islamique.  Car la loi islamique est vue comme une extension de la souveraineté absolue de Dieu.

## Dieu est le seul souverain

Dieu est le souverain absolu, en islam, et Il est donc le seul Seigneur des cieux et de la terre.  Tout comme Il est le Seigneur de l’univers physique, pour les musulmans, Il est aussi le législateur pour toutes les sphères de la vie.  Tout comme Il est le Maître du monde physique, c’est Lui qui gouverne les affaires des hommes, dans la doctrine islamique.  Ainsi, Dieu est le Législateur suprême[[1]](http://www.islamreligion.com/fr/articles/224/%22%20%5Cl%20%22_ftn15874%22%20%5Co%20%22%20L%E2%80%99existence%20de%20Dieu%20d%C3%A9montr%C3%A9e%20par%20l%E2%80%99existence%20d%E2%80%99un%20L%C3%A9gislateur%20supr%C3%AAme%20est%20appel%C3%A9%20%5C%C2%AB%C2%A0argument%20%C3%A9thique%C2%A0%5C%C2%BB%20par%20les%20th%C3%A9ologiens%20occidentaux.), le Juge absolu et Celui qui distingue le bien du mal.  Tout comme le monde physique se soumet à son Seigneur en suivant les lois « naturelles » de l’univers, les êtres humains doivent se soumettre aux enseignements moraux et religieux de leur Seigneur, qui a distingué le bien du mal, pour eux.  En d’autres termes, seul Dieu possède l’autorité pour légiférer, déterminer les actes d’adoration et les valeurs morales et établir des normes d’interactions et de comportements humains.  Cela parce que... :

**« En vérité, la création et le commandement n’appartiennent qu’à Lui. » (Coran 7:54)**

## La séparation de la religion institutionnelle et de l’État

En islam, donc, Dieu est reconnu comme le seul souverain des affaires des hommes; il n’y a donc jamais eu de distinction entre l’autorité religieuse et l’autorité de l’État.  Dans le christianisme, la distinction entre les deux autorités serait fondée sur certaines paroles de Jésus, dans le Nouveau Testament, demandant à ses fidèles de rendre à César ce qui appartient à César et à Dieu ce qui appartient à Dieu.  C’est pourquoi à travers l’histoire du christianisme jusqu’à nos jours, il y a toujours eu deux autorités : « Dieu et César » ou « l’Église et l’État ».  Chacune a toujours possédé ses propres lois et juridictions, sa propre structure et hiérarchie.  Avant que le monde islamique ne soit influencé par l’Occident, il n’y a jamais eu deux pouvoirs et la question de la séparation n’a donc jamais été soulevée.  La distinction, si profondément enracinée, dans le christianisme, entre l’Église et l’État n’a jamais existé en islam.

## L’objectif d’un État islamique

L’objectif d’un État islamique et de son autorité politique est d’appliquer la loi divine.  Ainsi, l’État islamique idéal est une communauté gouvernée par la Loi révélée par Dieu.  Cela ne signifie pas nécessairement qu’un tel État soit une théocratie directement gérée par des savants religieux ni une autocratie dans laquelle un seul dirigeant détiendrait un pouvoir absolu.  Le rôle de l’État islamique est d’assurer l’ordre et la sécurité de façon à ce que les musulmans puissent accomplir leurs devoirs religieux et remplir leurs obligations quotidiennes.  En islam, le calife[[2]](http://www.islamreligion.com/fr/articles/224/%22%20%5Cl%20%22_ftn15875%22%20%5Co%20%22%20Le%20terme%20%5C%C2%AB%C2%A0calife%C2%A0%5C%C2%BB%20est%20le%20terme%20fran%C3%A7ais%20pour%20Khalifah%2C%20ou%20successeur%2C%20car%20les%20califes%20sont%20consid%C3%A9r%C3%A9s%20comme%20les%20successeurs%20du%20proph%C3%A8te%20Mohammed%20en%20tant%20que%20leaders%20politiques%20des%20musulmans%20et%20responsables%20de%20l%E2%80%99application%20de%20la%20Loi%20divine%20dans%20la%20soci%C3%A9t%C3%A9.) est le gardien de la religion et de la communauté.  Contrairement à ce que certains croient, il n’est pas « surveillé » par les savants religieux, mais ces derniers lui prodiguent des conseils religieux et légaux.  Le calife nomme aussi les juges qui règlent les différends en se basant sur la Loi islamique.  Il y a un certain niveau de flexibilité par rapport au système de gouvernance et à son établissement, en islam, mais la religion, elle, doit être totalement appliquée au sein de l’État et de la société.

**Footnotes:**

[[1]](http://www.islamreligion.com/fr/articles/224/%22%20%5Cl%20%22_ftnref15874%22%20%5Co%20%22Back%20to%20the%20refrence%20of%20this%20footnote) L’existence de Dieu démontrée par l’existence d’un Législateur suprême est appelé « argument éthique » par les théologiens occidentaux.

[[2]](http://www.islamreligion.com/fr/articles/224/%22%20%5Cl%20%22_ftnref15875%22%20%5Co%20%22Back%20to%20the%20refrence%20of%20this%20footnote) Le terme « calife » est le terme français pour Khalifah, ou successeur, car les califes sont considérés comme les successeurs du prophète Mohammed en tant que leaders politiques des musulmans et responsables de l’application de la Loi divine dans la société.

#  (partie 2 de 2) : L’islam et la démocratie

## L’islam et la démocratie

Afin que notre discussion, sur la démocratie, soit productive, nous devons d’abord connaître l’origine et le sens du concept de démocratie.  En bref, selon les définitions moderne et plus traditionnelle du terme, nous pouvons dire que la pensée islamique rejoint certains des aspects de la démocratie.  L’un de ces aspects est le fait que les musulmans ont le droit d’élire leurs dirigeants, de leur demander des comptes et, lorsque cela est nécessaire, de les démettre de leurs fonctions.  L’islam, cependant, n’accorde pas au gouvernement le droit d’annuler ou de modifier les lois divines ni de créer de nouvelles lois (au niveau religieux).  La légifération est un droit exclusif à Dieu.  Quant aux lois non-religieuses, elles doivent tout de même demeurer en conformité avec les principes islamiques.  Passer outre le droit exclusif de Dieu à la légifération est un péché impardonnable et une forme de polythéisme, car à la base de la croyance en l’unicité de Dieu se trouve aussi la croyance que Lui seul a le droit de légiférer.  Ce que cela signifie, concrètement, c’est que les peuples et les élus qui les dirigent n’ont pas le droit de permettre ce que Dieu interdit ou de déclarer interdit ce que Dieu permet.  Si les peuples leur accordent de tels droits et se conforment à leurs lois, cela revient à les élever au rang de divinités, et c’est pourquoi ce péché est une forme de polythéisme.  Nul n’a le droit de modifier la Loi de Dieu et Sa Loi sera toujours supérieure et aura toujours préséance sur les lois des hommes.

Les musulmans, aujourd’hui, cherchant à établir des paramètres entre l’islam et la démocratie, tentent de déterminer le rapport de leur religion aux institutions démographiques, au sein de leurs sociétés.  La plupart des musulmans souhaiteraient avoir droit à une plus grande participation politique, voir les gouvernements rendre des comptes, jouir de plus de liberté et voir assurés les droits de l’homme.  Il existe plusieurs moyens d’atteindre ces objectifs.  Pour certains, l’islam a son propre mode de fonctionnement qui exclut les institutions démocratiques.  Mais pour d’autres, l’islam est parfaitement capable d’accommoder et soutenir certaines institutions démocratiques; ils établissent un parallèle entre l’islam et certains concepts de la démocratie comme la consultation (*ijma*), l’intérêt public (*maslaha*) et l’opinion fondée sur les écritures sacrées (*ijtihad*).  Ces mécanismes peuvent être utilisés pour soutenir des formes de gouvernements comprenant des systèmes d’équilibre des pouvoirs entre les branches exécutives, législatives et judiciaires.  Cependant, les dirigeants d’États autoritaires ont plutôt tendance à ignorer, décourager et même supprimer les institutions démocratiques.

D’une manière générale, l’islam est une religion qui non seulement gouverne la vie privée des gens, mais qui contrôle et réglemente tous les aspects de la vie publique.  Comme la notion d’adoration, en islam, n’est pas limitée aux simples rituels, mais inclut tous les actes d’obéissance et de bienfaisance, il en va de même pour la notion de religion qui s’étend à tous les aspects de la vie sur terre.  Aux yeux du musulman, la religion et l’État sont inséparables.  Gardant ce principe à l’esprit, quelle que soit la forme de gouvernement qu’une société islamique choisit d’établir, toutes ses composantes doivent être en parfaite conformité avec les préceptes de la religion.  Le système gouvernemental ne peut d’aucune façon exclure ou apporter des changements à aucun mandat de la religion.  Telle est la nature monothéiste de l’islam, où tous les droits de Dieu Lui sont entièrement cédés.